

OUI OU NON

Jusqu'ici, le seul candidat officiel est M. René Morin. Il a accepté le choix de la dernière convention. En viendra-t-il d'autres ? Nous n'en savons rien.

Mais, pour aujourd'hui, voici ce que nous voulons bien dire à nos lecteurs. M. Bouchard reste pour nous et pour tous les électeurs bien pensants de la province un candidat très indésirable, un mauvais candidat. Nous n'en voulons donc pas. Nous ne voulons pas non plus d'une doublure de M. Bouchard, c'est-à-dire d'un candidat qui serait l'homme de M. Bouchard, son porte parole, son défenseur. Ce sont les idées politiques, sociales, nationales et catholiques de cet homme que nous ne pouvons admettre. Nous rejetons également ceux qui pensent comme lui, qui approuvent ses théories ou se laissent endosser par cet homme et sa clique.

M. Morin est-il l'homme de M. Bouchard ? Accepte-t-il l'aide de M. Bouchard et de sa clique ? M. Morin rejette-t-il M. Bouchard ? La Tribune ne veut pas d'un candidat doublé, endossé, soutenu ou piloté par M. Bouchard. En cela, elle ne fait que suivre l'exemple de M. Robert qui ne veut pas soutenir M. Morin si M. Bouchard paraît dans Rouville.

De même, si dans Saint-Hyacinthe, ville et comté, M. Morin se fait appuyer et défendre par M. Bouchard et sa clique, nous n'en voulons pas. Nous demandons à tous nos lecteurs, à tous nos amis, à tous les électeurs sérieux, de s'opposer au candidat qui, dans la lutte présente, donnera ou laissera prendre une part quelconque au groupe de M. Bouchard.

Du reste, cet homme est néfaste à ses protégés. M. Morin plus que tout autre le sait très bien. Le résultat de juillet dernier l'a démontré à l'évidence. Voudrait-on faire du vote du 6 décembre la répétition du vote du quartier 4 ?

PAUL SAINT-PIERRE

LA CONDAMNATION DE GALILÉE

Répondons aujourd'hui à la deuxième objection : Galilée et le progrès scientifique.

D'après certains esprits, la condamnation de Galilée aurait entravé non seulement les recherches propres à achever la démonstration du système de Copernic, mais encore le progrès des sciences mathématique et astronomique général.

Il semble vraiment superflu de justifier l'Eglise du reproche d'hostilité générale envers le progrès des sciences. Si l'on veut des documents, qu'on lise la Constitution du Concile du Vatican, ch. IV, et l'Encyclique "Aeterni Patris" de Léon XIII (4 août 1879). On y verra le profond respect que l'Eglise professe pour la science.

Pour s'en tenir aux faits, et pour ne parler que des temps qui nous occupent, rappelons que toute une pléiade de savants catholiques florissait sous la protection du Saint-Siège. A Bologne, ville pontificale, les deux mathématiciens Ricci et Montalbini, le physicien Grimaldi, qui découvrit la diffraction de la lumière ; à Rome même, les fameux astronomes Cassini, Magalotte, Campani, Divi, les P.B. Plati, Fabri, Gottignies, etc.

Quant à Galilée, il continua très librement, après sa condamnation sur un point précis, ses recherches astronomiques générales et publia, en 1637 et 1638, divers ouvrages, dont il appela le dernier "le recueil des études de toute sa vie".

Mais il y a plus. Bien loin de s'opposer par cette condamnation au progrès des sciences, l'autorité ecclésiastique entendait, au contraire, servir la vraie science. Car c'est au nom de la science, aussi bien que du dogme catholique, que les juges de Galilée, partisan d'Aristote et de Ptolémée, condamnèrent le disciple de Copernic.

Leur conclusion était erronée, et la Providence permit cette erreur scientifique pour bien montrer à son Eglise à quel domaine elle doit se limiter. Mais le principe était louable : nous voulons dire la sauvegarde des vérités scientifiques tenues pour établies.

C'est à dessein que nous n'avons pas fait état d'une objection, qui n'est plus accueillie maintenant que dans les baroques foraines, nous voulons dire : "la torture infligée à Galilée". Ni la correspondance de l'ambassadeur de Toscane chez qui logeait Galilée, ni les lettres écrites par Galilée après sa libération, ni les actes complets du procès, intégralement connue depuis 1876 et publiés quatre fois depuis, ne font la moindre mention de tortures infligées à l'inculpé.

Au surplus, il ne pouvait l'être, en vertu même du droit. C'était : 1. un vieillard, car Galilée avait soixante-dix ans ; 2. un malade ; 3. un délictueux déjà convaincu ; 4. un clerc, (il avait reçu la tonsure) ; 5. un homme utile à la chrétienté par ses savants travaux, etc. Autant de raisons, dont une seule suffisait, qui juridiquement empêchaient que Galilée ne fût mis à la question.

Que reste-t-il donc de l'arme de guerre forgée contre l'Eglise à l'occasion de Galilée ? Rien pour un esprit rassisé et un jugement sain. Mais, précisément à cause de cela, il y a toujours lieu de s'attendre à voir reparaitre cet épouvantail.

PROF. J.E. PAQUIN

COMMENT VOTER ? POUR QUI VOTER ?

Faudra pourtant en venir là : s'abstenir n'est pas digne d'un citoyen. Voter est un devoir : tous les honnêtes gens doivent le remplir, pour que l'on puisse connaître l'opinion du peuple, en autant que le régime du suffrage universel le permet.

Mais comment voter ? En conscience. Non pour plaire à un candidat, ni pour s'assurer des avantages personnels, ni encore moins pour aider son parti, mais pour le bien général du pays.

Et pour qui voter ? Pour le candidat qui donne le plus de garanties d'honnêteté et d'indépendance.

Donc, ne votons pas pour le candidat qui va au Parlement pour s'enrichir.

"Est-il besoin de dire que de celui-là il faut se garder comme de la peste. La politique, nous entendons la politique honnête n'enrichit jamais son homme ; bien au contraire. Il faut donc se méfier des gens qui, entrés pauvres au Parlement, en sortent quelques années plus tard millionnaires ou à peu près. Mais s'il est bon de ne pas prodiguer son estime aux enrichis de ce genre, il est mieux de percer à jour leurs intentions quand il est encore temps de contrecarrer leurs desseins. Car celui dont l'argent est le premier idéal, est candidat à toutes les compromissions, voire toutes les trahisons, pourvu qu'il y trouve son profit. Toutes les causes sont en péril entre les mains d'un représentant vénal."

—L'Action Catholique

Ne votons pas pour le candidats qui cherchent des honneurs, des titres et des bouts de rubans.

"Le candidat féru d'honneurs vaudrait mieux que le candidat vénal ; mais il a lui aussi une faiblesse qui empêche de reposer en lui beaucoup de confiance. L'orgueil est un mauvais conseiller. Or il arrive même à un député d'avoir parfois à choisir entre son orgueil et son devoir ; il arrive parfois qu'un portefeuille de ministre soit à portée de la main, pourvu qu'on ne se préoccupe pas trop de continuer de défendre une cause que l'on sait être juste. Le candidat friand d'honneurs au point d'en être aveuglé, est donc aussi un homme dangereux." —L'Action Catholique

Ne votons pas pour le candidat attaché à son parti avant tout. C'est le pire de tous : il sacrifiera tout pour son parti, pour le clan. Rien ne le retient : il est esclave, il ne voit rien en-dessous du parti ; il n'est pas de cause assez sainte, assez importante qu'il ne puisse placer au-dessous de son parti. Périssent le pays et l'Eglise, pourvu que le parti soit sauf ! La guénille rouge ou bleu avant tout.

C'est ce candidat partisan, ce candidat qui se dit indépendant, mais vote toujours, quelque soit l'objet du scrutin, avec son même parti, qui a fait le plus de tort et nous en fera le plus à l'avenir.

Voulez-vous le connaître ? Le voici : il ne parle que du parti, des intérêts du parti, du salut du parti, des grands hommes du parti des bons coups du parti ; tout ce que le parti fait est bien, ce que les autres font, c'est mal. De cette peste de candidat que l'électorat nous dérange sans retard !

Il reste à voter pour le candidat qui veut vraiment le bien du pays, qui veut et peut respecter les droits de l'Eglise. Il est rare et difficile à trouver. Si nous ne le découvrons pas parmi ceux que nous devons choisir, votons pour celui qui, dans les circonstances, est le moins entaché des trois défauts plus haut mentionnés ; choisissons le moins partisan et forçons-le, une fois élu, à rester honnête homme, en ne lui demandant aucune faveur : le patronage sollicité voilà qui gêne bien des candidats honnêtes.

UN CITOYEN

LA CAMPAGNE POLITIQUE

L'ASSEMBLÉE DE SAINT-CESAIRE

La campagne politique, dans les comtés unis de S.-Hyacinthe et Rouville, a été officiellement inaugurée, mercredi dernier après-midi, dans la jolie petite ville de Saint-Césaire. Attirée par la provocation de M. L. J. Gauthier et l'espoir d'une réponse d'occasion de la part de l'hon. Rodolphe Lemieux, les auditeurs étaient très nombreux, venus de tous les coins des deux comtés. On y rencontrait, entre autres, les figures bien connues de la clique Bouchard, les mêmes qui, si souvent, ont tenté de simuler l'enthousiasme dans les élections précédentes quand elles n'étaient point appelées à jouer le petit régime de terreur.

L'assistance offrait donc un double sujet d'observation. Il y avait le groupe Bouchard, venu spécialement de S.-Hyacinthe pour soutenir son candidat, M. René Morin, autant par les injures à l'adversaire que par les applaudissements et les cris intéressés à l'adresse de M. Lemieux. Il y avait, par contre, le véritable groupe d'électeurs de S.-Césaire et des paroisses voisines, tous

Suite à la page 5

NOTES

Monsieur Bouchard écrit.

Pourquoi ?

Monsieur Bouchard voudrait rencontrer Monsieur Gauthier à Montréal ! Tiens. Pourquoi pas à Saint-Césaire ? Il n'aurait pas le droit de paraître dans le comté de Rouville ? Pourquoi pas à S.-Hyacinthe ? Aurait-il peur de se faire rouler devant son monde, craint-il que Monsieur Gauthier gagne trop d'électeurs ? Pourquoi à Montréal ? Croit-il que le Monument National ne sera pas libre avant le 6 décembre ? Espère-t-il faire salle vide ? Comptait-il sur l'élément juif ou protestant-anglais ? Pourquoi ?...

ooo

Sur une lettre

Monsieur René Morin a adressé une lettre signée aux journaux pour couper les ailes à certains canards. Il n'en a attrapé qu'un, puisqu'il s'est contenté de dire qu'il n'y avait point eu de truc, d'entente ou de collusion entre lui et M. Bouchard, au sujet de sa candidature. Donc, quand M. Morin a accepté le choix de la convention, il ne s'était pas entendu avec M. Bouchard, pour se retirer en temps et lieu en faveur de ce dernier. Mais M. Morin se retirera-t-il ? laissera-t-il la place à M. Bouchard ? Il ne l'a pas dit, la porte reste ouverte et le canard vole encore. Et si ce n'était pas un canard !

SOUVENIR

IL Y A 33 ANS

La Tribune du 16 novembre 1888 s'affirme libérale dans deux articles de J.A.C., surnommant même son confrère conservateur de "feuille jaune-orange". Le Chat cause de l'Alliance Evangélique, sous la rubrique de "le Chat s'amuse".

M. le chanoine Larocque, curé de la Cathédrale, préside à la prise d'habits, chez les Soeurs Grises de l'Hôtel-Dieu, des Delles Bella Hébert dite Sr du S.-Rédempteur, de Montréal et Emma Millet, de St-Ours.

M. Ulric Blanchard est le héros d'une fête à l'occasion de son mariage.

Les cours de dessin industriel s'ouvrent.

Un arrêt subit dans le service du gaz fait le sujet de plusieurs plaintes contre la compagnie.

Un jeune homme est accosté sur le chemin du séminaire par un voleur, à qui il remet sa bourse.

Le pain est à 22 sous. On discute l'opportunité d'ouvrir une grande boulangerie où le pain se vendrait presque au prix coûtant.

Parmi les naissances : le 10, Mme Alpha Ducharme, une fille ; le 13, Mme Ls Gariépy, un fils ; le 14, Mme Art. Clément, une fille.

Parmi les mariages : le 13, M. Ulric Blanchard à Mlle Malvina Pagé, fille du chef de police ; M. J.B. Brunelle à Delle Délia Lapré ; le 15, M. Pierre Daigle à Mme Vve Antoine Therrien.

Autour de nous

Marieville

(De notre correspondant)

Judi dernier eurent lieu les funérailles de Mme Jean-Baptiste Quintin, née Elodie Carreau, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Outre son mari la défunte laisse trois filles et un garçon : Mme Dr Legault, Almaïze, Eglantine et Adrien.

Le service a été chanté par M. le chanoine J. B. Houle, curé de Marieville, assisté des abbés Albert Vézina, curé de Richelieu, et J. A. Girard, vicaire de Marieville.

Les porteurs étaient ses beaux-frères et ses frères.

Conduisaient le deuil : M. J. B. Quintin, époux de la défunte, son fils Adrien, ses filles : Mme Dr Legault, Mmes Almaïze, Eglantine, Mmes J. E. Robert, N. Préfontaine, J. B. Carreau, F. Carreau.

Les communautés religieuses de la ville étaient représentées. Nos condoléances à la famille.

—On nous annonce que nous aurons le plaisir d'entendre sous peu de jeunes artistes de St-Hyacinthe dans un concert-causerie. Il y aura une conférence traitant de la mutualité.

M. l'avocat J. C. Ostiguy vient d'acquérir la propriété de Mme Florentin Duclos au prix de \$3,200. Il en prend possession immédiatement.

—M. Josaphat Théberge est nommé gérant de la Chapellerie Nationale ; MM. H. Hubert, maire de la ville, Jos. Vigeant, Art. Langevin et Alex. Barré en sont les directeurs. Les échantillons annoncent que cette fabrique pourra rivaliser avec les meilleures du pays.

—Étaient de passage au presbytère : MM. les abbés Arthur Vézina, directeur du séminaire de St-Hyacinthe ; H. Bergeron, curé de Milton ; A. Vézina, curé de Richelieu ; Mme A. Laplante, de St-Aimé ; Mme Paul Ferron, Mmes G. Ferron et T. Hirbourg, M. Beaudry, etc.

—Mlle Rosa Beauvais a été transportée, la semaine dernière, à l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Son état de santé n'est pas rassurant. Mais nous sommes heureux d'apprendre que la santé de Mlle A. Danis s'améliore tous les jours.

—Mardi dernier, M. J. A. Girard, vicaire, est allé à Sainte-Rosalie chanter le service de son neveu Omer Girard, tué accidentellement par les chars près de la gare de Ste-Rosalie.

—On annonce pour la semaine prochaine le mariage de Fabiola Ostiguy, fille de M. et Mme P. Ostiguy, avec M. Dubuc, de Rougemont.

—La question du jour, dans Rouville comme ailleurs, ce sont les élections. Allons-nous voter ? Pour qui voterons-nous ? se demandent les électeurs. Si les candidats R. Morin et L. J. Gauthier demeurent seuls en lice, il y aura plusieurs abstentions.

Une annonce, faite dans la Tribune vaut plus et mieux qu'une circulaire tirée et distribuée à deux mille exemplaires.

St-Guillaume

Sa Grandeur Mgr J.-S.-H. Brunault, était à St-Guillaume mardi 8 novembre, pour assister à une magnifique soirée dramatique et musicale au couvent des SS. de l'Assomption de la Sainte Vierge; à l'occasion de la grande fête de notre curé Monsieur l'abbé Charles-Edouard Brunault. Un joli programme fut rempli avec distinction: Ouverture, Tancrède de Rossini, duo par les élèves. Joyeuse Bienvenue (Chœur de chant). Offrandes de fleurs à Sa Grandeur et à Monsieur le curé par Mmes Gertrude Lefebvre et Florette Cartier. Piano, Symphonie de Haydn, Prélude de Rœkmaninof par Mlle Germaine Melançon. Scène lyrique, Jeanne d'Arc, représentée par Mlle Cécile Julien avec Bergères. Violon (duo) Mmes Thérèse Lambert et Germaine Melançon. Les étendards de fête (Saynète), par A. Thibault. Tableau, Sainte-Jeanne-d'Arc et la France. Adresse à Monsieur le curé par Mlle Joséphine Phalardeau. Chant, "La Maison Grise" par Mlle Thérèse Lambert. "Un désir des oisillons". Piano, Gustpiel, par Kiler. Eloquentes paroles de Sa Grandeur et de Monsieur le curé aux élèves aux bonnes religieuses et à l'auditoire. Étaient aussi présents à cette soirée, plusieurs prêtres parmi lesquels on remarquait les abbés Philippe Bourassa, J. Désilets, M. Morin, O. Grenier, C. Morvan, A. Jolicœur, G. Leblanc, ainsi que quelques révérends Frères de la Charité. Un nombreux personnel assistait à la fête. Le lendemain, une jolie réception eut lieu au collège St-Joseph; chant de bienvenu à Sa Grandeur et à Monsieur le curé, on leur présenta à chacun une adresse avec offrande de bouquet à Monsieur le curé, Hymne d'honneur et de reconnaissance. Réponses heureuses de Sa Grandeur et de Monsieur le curé, aux élèves et aux dévoués Frères de la Communauté.

Dieu sauve le Roi !

Voici dans quelles circonstances le chant national d'Angleterre prit naissance :

Un jour, Mme de Maintenon voulut avoir un joli cantique, paroles et musique, afin de le faire exécuter par les demoiselles de la maison royale de Saint-Cyr, chaque fois que Louis XIV, le roi Soleil, entrerait dans la chapelle. Un désir de la veuve du poète Scarron était un ordre qui fut promptement exécuté, et à la première visite de Louis XIV à Saint-Cyr, les demoiselles, de leurs voix harmonieuses, chantèrent le cantique suivant :

Grand Dieu, sauvez le Roi ?
Grand Dieu, vengez le Roi !
Vive le Roi !
Que toujours glorieux,
Louis victorieux,
Voye ses ennemis
Toujours soumis.
Grand Dieu, sauvez le Roi ?
Grand Dieu, vengez le Roi !
Vive le Roi !

Peu de temps après, l'illustre musicien allemand, Haëndel, qui

CONVENTION AGRAIRE

Mardi dernier, le 15 courant, une assemblée des délégués agraires des comtés-unis de St-Hyacinthe - Rouville avait été convoquée à la salle publique de notre ville. Environ deux cent cinquante personnes s'y étaient rendues.

A deux heures et quinze, M. Albany Nichols prend la parole et propose que MM. Bruce Campbell et Nap. Solis soient nommés présidents conjoints. M. F.-A. Arès appuie cette motion, qui est acceptée par l'assistance. MM. Nichols et Arès sont nommés secrétaires conjoints.

M. Campbell, qu'on invite à expliquer le but de l'assemblée, remercie de l'honneur qu'on veut bien lui faire, mais ajoute qu'il est quelque peu dans l'embarras, puisqu'il n'est pas tout à fait au courant de ce qui doit être fait. Il félicite les cultivateurs d'être venus si nombreux à cette assemblée, car c'est une preuve d'enthousiasme, de cet enthousiasme qui sera tant nécessaire si un candidat agraire doit faire la lutte. Il termine en demandant à M. Anthime Arès de vouloir bien expliquer le but de l'assemblée.

M. Arès se dit heureux de constater le nombre des auditeurs, en dépit de la température qui s'annonçait si peu favorable. Il s'excuse de ne pouvoir donner des détails avant que les délégués n'aient eu l'avantage de discuter ensemble l'attitude à prendre. Il prie tous ceux présents d'attendre quelques instants pendant que les délégués se rendront dans une autre salle et décideront si oui ou non un cultivateur fera la lutte.

Dans l'autre salle, les journalistes furent très poliment mis à la porte. M. Campbell, qui se fit le porte-parole de l'assemblée, pria ces messieurs de se retirer, donnant pour prétexte qu'il ne serait pas bon que le public connaisse les délibérations des délégués. (Comme simple remarque, nous demanderions à M. Campbell de nous dire où il a

pris le droit de se mêler des journalistes. Croit-il que nous ne savons pas être discrets quand cela est nécessaire ?)

En attendant le retour des délégués, on s'amuse à chanter.

Au retour des délégués, M. Campbell fit part à l'assemblée d'une proposition de M. Foran appuie par M. Noisieux et approuvée par la majorité des délégués, à l'effet que le moment n'était pas propice de faire la lutte. Cette déclaration est reçue par les applaudissements très nombreux de l'auditoire. M. Campbell conseille aux cultivateurs de se préparer pour l'avenir, qui ne saurait leur être défavorable.

L'auditoire réclame M. Anthime Arès. Celui-ci dit qu'il est un peu peiné du résultat. Il avait espéré que ses trois années de travail d'organisation parmi les cultivateurs auraient pu être couronnées de succès, mais il admet que le terrain n'est pas tout à fait préparé. Il se soumet à la décision des délégués. Dans les deux comtés certaines organisations existent qui nuisent au groupement des cultivateurs, mais il continuera à travailler pour la belle classe à laquelle il appartient, et un jour viendra peut-être où les professions libérales marcheront côte à côte avec les agriculteurs. Il demande aux délégués de ne pas désespérer, car il est certain que son ambition de voir la classe agricole représentée au parlement se réalisera. Les agriculteurs ont sauvé le monde de la famine durant la guerre. La dette énorme devra être payée pour une bonne partie par la classe agricole et il n'est que juste qu'elle puisse dire son mot dans la gouverne du pays. Continuons notre travail, et un jour nous élirons un des nôtres, conclut M. Arès.

M. Campbell remercie l'auditoire, après quoi M. Arès offre à tous ses services dans le cas où ils auraient besoin d'explications concernant le mouvement agraire dans notre province.

meux Lulli. En voici les paroles...

La marquise de Crécy cite les paroles du motet et ajoute :

"Pour peu que vous en eussiez la curiosité, vous n'auriez pas de peine à vous en procurer la musique, attendu que Haëndel s'en est emparé pendant son voyage à Paris, et qu'il en a fait hommage au Roi Georges de Hanovre, moyennant finances, et que les Anglais ont fini par l'adopter et le produire comme un de leurs airs nationaux".

D'un autre côté, la duchesse de Perth, dans ses "Mémoires" — en cet heureux temps toutes les femmes de distinction écrivaient des mémoires — confirme que l'air et les paroles du "God Save the King" sont d'origine française: "Lorsque le Roy très-chrétien entra dans la chapelle de Saint-Cyr, tout le chœur des demoiselles nobles y chantoit et chaque fois les paroles suivantes et sur un très bel air du sieur Lulli: "Grand Dieu, sauvez le Roi, etc."

La tradition de Saint-Cyr porte que le compositeur allemand anglicisé, Haëndel, pendant sa visite à la supérieure, avait obtenu la permission de copier l'air et les paroles de ce chant qu'il avait ensuite "vendu" à Georges ter comme étant sa composition.

PERSONNE N'EST ASSEZ FORT

Pour imposer la tempérance totale par l'exemple, comme l'expérience le prouve aux Etats-Unis, au dire d'un apôtre de la prohibition

La loi Volstead qui a rendu la prohibition totale obligatoire par tous les Etats-Unis trouve des violations dans toutes les classes de la société, du haut jusqu'au bas de l'échelle.

Dans un article que publie le "Collier's" du 16 juillet dernier, M. Samuel Hopkins Adams, le père de la prohibition, celui qui a le plus fait pour la faire adopter par le Congrès, en donne des exemples qu'on ne peut suspecter.

"La principale difficulté est, dit-il, que le sentiment public est tout aussi fortement contraire à la loi dans certaines parties du pays qu'il lui est favorable dans d'autres et que ce qui est une disgrâce au point de vue mondain à Emporia, Kansas, est parfaitement admis et même enviable à Utica, N.Y. De fait, dans les cercles les plus exclusifs de nos grandes villes, c'est un certificat de distinction que d'ignorer la loi et un motif d'exclusion que d'y obéir.

"Une femme de la meilleure société de New-York disait l'hiver dernier qu'elle aimerait à discontinuer à servir des apéritifs à ses diners. "Mais si je le faisais, disait-elle, il faudrait aussi que je ne donne plus de diners, personne n'y viendrait."

"Un observateur des tendances modernes suggérerait récemment que si quelque femme de la haute société, assez puissante pour être imitée, annonçait que dorénavant aucun breuvage alcoolique ne serait servi sous son toit, elle aurait chance de créer une mode, que la force de l'exemple ferait ce que la loi est impuissante à faire et qu'ainsi les apéritifs et les liqueurs disparaîtraient graduellement. Mais y a-t-il une personne ou un groupe de personnes assez puissant au point de vue mondain pour faire cela? Même une impératrice ne serait pas capable de soumettre le peuple à sa volonté. C'est le lieu de citer l'exemple du roi Georges d'Angleterre qui bannit l'alcool de sa table pendant la guerre. La société anglaise n'en perdit ni un cheveu ni ne refusa un seul verre de boisson."

M. Adams cite un jeune Bostonnais du meilleur monde, officiellement attaché à l'université d'Harvard, qui fut arrêté sous l'accusation d'avoir eu en sa possession et d'avoir opéré un alambic chez lui. Il ne se défendit pas, se contentant de dire que tout le monde faisait la même chose. Grâce à un défaut de procédure, le jeune homme fut relâché. On n'a pas entendu dire que l'université ait pris aucune mesure contre lui. Et M. Adams ajoute que, connaissant l'attitude de certains membres du bureau des gouverneurs d'Harvard envers la loi Volstead, le contraire l'aurait surpris.

Lisez La Tribune et faites-la lire à vos amis. C'est un journal sur lequel on peut compter, il est véridique, il ne vous trompera pas, il n'indura pas vos amis en erreur.

Une annonce dans La Tribune a toujours porté profit. Pourquoi ne pas annoncer dans ce journal?



POUR LES DAMES

UNE ENFANT ORGUEILLEUSE

Elle était encore bien jeune et coquette. A l'âge où la jeunesse se grise de vilains rêves et d'imaginations follement orgueilleuses. Un jour, la petite Alice s'était levée bien tard; il y avait à peine une heure qu'elle était sur pieds, que déjà plus de quinze fois, elle m'avait consultée. Toujours elle venait faire des minauderies devant moi. Tu te crois donc bien belle lui dis-je, que tu ne te lasses de te regarder dans le grand miroir? Il n'en est pas de même pour moi, et, si je n'étais ton esclave... Voilà longtemps que je te refuserais l'exercice de mon ministère, tant je suis fatiguée de voir toujours ta figure aussi insignifiante et aussi vaine. Oh! Que tu es laide alors, quand tu me forces de reproduire tes traits grimacés. Si tu savais quel supplice tu me fais endurer, tu m'épargnerais cette souffrance!... Mais... hélas!... "Je suis ton esclave" une sacrifiée aux volontés des autres... il faut que je subisse mon sort! Pauvre Alice, le temps que tu

perds à des riens, à des colifichets; ne pourrais-tu pas l'employer à seconder ta bonne maman dans les travaux du ménage? à former ton cœur, à remplir ton esprit de connaissances utiles et solides? Tes facultés, tu les absorbés dans l'arrangement de tes chiffons, de tes toilettes. Tes traits sont, il est vrai, assez réguliers, mais combien de jeunes filles sont plus belles que toi et possèdent des qualités plus brillantes! Sache-le bien, si belle que soit une jeune personne, on s'habitue à la voir, et si l'on sait qu'elle a le cœur rempli d'orgueil et de sottise vanité, on la déteste, on la méprise, on la fuit. Veux-tu être aimée? sois modeste et vertueuse! Alors, tes traits brilleront d'un nouvel éclat; tu gagneras tous les cœurs!...

"Toujours on est disposé à trouver beau ce que l'on aime". Retiens donc bien ceci: Douceur... Modestie... Simplicité... tels sont les premiers attraits de la jeune fille! Celle qui les possède est toujours sûre d'être aimée et recherchée!

PATRIOTE CANADIENNE

La Question Ouvrière

Par J. S. Beaudoin, commis-Quincailler

Cessation du travail, conciliation et arbitrage

I. Une résolution opportune

Le Congrès des Syndicats catholiques, réuni aux Trois-Rivières, a formulé la résolution suivante: "Dans l'intérêt du bon ordre de la société et de l'harmonie des classes sociales et avec le dessein d'éviter les grèves malheureusement trop fréquentes, ce congrès recommande, comme moyen normal de régler les différends et de résoudre les conflits qui s'élèvent entre patrons et ouvriers, la conciliation et le principe de l'arbitrage libre sur la base d'une représentation égale dans le choix des arbitres et avec l'engagement réciproque d'accepter comme finale la sentence du tribunal."

II. Les conflits qu'on ne peut éviter

Quoi que nous fassions, il y aura toujours malheureusement des difficultés entre patrons et ouvriers. Il s'agit donc de trouver un moyen de résoudre ces difficultés au regard de la justice sans soulever la lutte des classes.

III. Conciliation

Le Syndicat catholique et national préconise la conciliation comme moyen de résoudre les conflits qui peuvent s'élever entre patrons et ouvriers. Les difficultés sont faites pour être surmontées. Ce qu'il faut, c'est l'entente sur un terrain commun. Combien de différends apparemment insurmontables auraient pu être réglés si aux moyens violents on eût préféré la bonne entente et la conciliation.

IV. Arbitrage

Dans le cas où l'entente est impossible, le Syndicat catholique

et national préconise le tribunal d'arbitrage comme moyen de régler la difficulté. Aux termes de la résolution, le tribunal d'arbitrage que préconise le Syndicat est le tribunal libre établi sur la base d'une représentation égale dans le choix des arbitres et avec l'engagement réciproque d'accepter comme finale la sentence du tribunal. En d'autres termes, le Syndicat choisit ses représentants et le patron nomme les siens. Les arbitres nommés en choisissent alors un autre. Le tribunal ainsi constitué entend les parties en cause et rend une décision finale qui les lie réciproquement.

V. Avantages de l'arbitrage

On peut espérer ainsi donner justice à qui de droit sans recourir aux moyens extrêmes. Le Syndicat catholique et national, en invitant l'association patronale à retirer les difficultés des mains de ceux qui sont directement intéressés pour les remettre entre les mains d'un tribunal libre de toute attache, espère ainsi mieux protéger les intérêts de ses membres. On conviendra en effet que lorsque les esprits sont montés et que patrons et ouvriers sont aigris, il est difficile à ces deux classes de déterminer, selon la règle de la justice, les droits et les devoirs de chacun. On conviendra également que les membres du tribunal d'arbitrage, guidés par leur esprit de justice, leur désintéressement et leur expérience, sont désignés pour régler à la satisfaction des deux parties, les difficultés qu'on leur soumet.

VI. Quelques cas d'arbitrage nécessaire

Si la cessation complète du travail est permise dans certains cas et moyennant certaines conditions, il faut admettre qu'il est des circonstances où cette cessation complète du travail n'est pas permise en justice. Il n'est pas permis de mettre en danger, par

la grève, la sécurité publique. C'est pourquoi le Congrès des Syndicats catholiques tenu aux Trois-Rivières a adopté la résolution suivante: "Le Congrès recommande le tribunal d'arbitrage à sanction obligatoire pour la solution des litiges concernant le travail des pompiers, des hommes de police, des employés de l'aqueduc et que, dans l'organisation de ces tribunaux d'arbitrage, le gouvernement s'en tienne aux principes de faire nommer des arbitres par les parties en cause même lorsqu'il s'agit de tribunaux d'appels."

On admettra que les Syndicats catholiques ont été bien inspirés en votant cette résolution. On voit chez eux la préoccupation de sauvegarder l'intérêt général de la société tout en protégeant les droits de l'ouvrier.

Enrôlez-vous dans les Syndicats catholiques et nationaux.

Lisez *La Tribune*, elle vous dira la vérité.

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit. Envoi gratis par l'auteur à votre adresse. H. CLAY-GLOVER Co., Inc. 118 West 31st Street New-York, U.S.A.

J. B. Fontaine

Ouvrage garanti dans toutes les fluxions, cassures, lumbago, sciatique, paralysie infantile, cancer et toutes cassures ou maladies des os supposées incurables.

A St-Hyacinthe, 118 St-Antoine, vendredi et samedi.

A St-Guillaume, dimanche et lundi.

A Montreal, 922 chemin Reine Marie, Côte des Neiges.

LA TRIBUNE est imprimée et publiée par la compagnie de publication "LA TRIBUNE DE ST-HYACINTHE, Limitée", dont M. M. Eugène Chartier est le Gérant général et le Directeur, au Numéro 114, de la rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe, P.-Q.

Q. M. S. R.

Heures du départ des trains

(a) No 60. Pour Iberville et Noyan 2.30 p.m.

(b) No 61 pour Sorel 1.45 p.m.

(c) No 63 pour Sorel 2.45 p.m.

(a) Tous les jours, dimanches exceptés.


(b) Tous les jours, samedis et dimanches exceptés.

(c) samedis seulement.

Pour amples renseignements Tél. 28.

N. J. FERGUSON, Agt Gen'l Pass.

L. J. BOURBEAU, Agt, St-Hyacinthe.



"LE DINER EST SERVI"

Juste à l'heure — fumant, appétissant — délicieux de la soupe au dessert. Le tout sans aucun effort. Seulement un tour du commutateur sur votre


POELE ELECTRIQUE

Le meilleur cuisinier du monde.

Le Poêle Electrique est une bien grande amélioration comparé au vieux poêle à charbon près duquel il vous fallait travailler et vous fatiguer. Le poêle électrique réduit l'ouvrage d'une bonne moitié — et laisse la cuisine immaculée et fraîche.

Le prix d'installation d'un Poêle Electrique est si raisonnable qu'il se rembourse de lui-même en bien peu de temps.

Notre offre spéciale — \$10.00 comptant et un maximum de \$10.00 par mois installera un Poêle Electrique dans votre maison.



MACDONALD'S

Cut Brier

Une plus grande quantité de Tabac pour la valeur.

Paquets 15c
1/2 lb. Boite 85c



Le Tabac avec un cœur

Notes locales

EVANGILE DU DIMANCHE

Evangile selon S. Matthieu

Ch. xxiv, v. 15.

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Quand vous verrez dans le lieu saint l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel : que celui qui lit comprenne ; alors, que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes, que celui qui se trouvera sur le toit ne descende point pour emporter quelque chose de sa maison, et que celui qui sera dans les champs ne retourne point chez lui pour prendre son vêtement. Malheur aux femmes qui seront alors enceintes ou nourrices ! Priez donc le Seigneur que vous ne soyez point obligés de fuir ni en hiver ni le jour du sabbat ; car la tribulation sera si grande alors, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour, et qu'il n'y en aura jamais. Et si ces jours ne devaient être abrégés, personne ne serait sauvé ; mais ils seront abrégés en faveur des élus. Alors si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici, ou : Il est là, ne le croyez point. Car il paraîtra de faux christs et de prophètes, qui opéreront de grands prodiges et des merveilles étonnantes, jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus mêmes. Je vous en avertis par avance. Si donc on vous a dit : Le Christ est dans le désert, n'y allez point. Le voici dans le lieu le plus retiré de votre maison, n'en croyez rien. Car l'avènement du Fils de l'homme sera comme l'éclair qui part de l'orient et brille tout d'un coup jusqu'à l'occident. En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y rassembleront. Aussitôt après ces jours de tribulation, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les vertus des cieux seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel ; à cette vue, tous les peuples de la terre feront éclater leur douleur, et ils verront le Fils de l'homme venir sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. Il enverra ses Anges, qui feront entendre le son éclatant de la trompette, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, d'une extrémité du ciel à l'autre. Comprenez ceci par une comparaison tirée du figuier. Lorsque ses branches sont encore tendres, et que ses feuilles commencent à paraître, vous connaissez que l'été est proche. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme va venir, et qu'il est à la porte. Je vous le dis en vérité, cette génération ne passera pas sans que tout cela arrive. Le ciel et la terre passeront ; mais mes paroles ne passeront point.

Quarante-Heures

Hier, aujourd'hui et demain au couvent de la Présentation de St-Hugues ; les 21, 22 et 23 à l'Hospice St-Elizabeth, de Farnham ; les 24, 25 et 26 au Couvent de la Présentation, de Roxton.

Pourquoi ne vous abonnez-vous pas à la Tribune ?

Soirée à la Sainte-Catherine à Marieville

Samedi le 26 novembre une agréable soirée sera donnée à Marieville. On y donnera une comédie en trois actes intitulée : "Un gendre pour deux beaux-pères", qui promet beaucoup d'amusement à ceux qui se donneront la peine de s'y rendre. Comme régal musical, Mlle Irène Mongeau, violoniste, Mlle Isola Mongeau, pianiste, et M. Gaston Nolin, ténor, sauront contenter les plus difficiles. Les billets sont en vente à la Librairie Gendreau, Marieville. M. Albert Lethiecq est l'organisateur de cette soirée.

La Soirée des Artisans

C'est mardi prochain qu'aura lieu la soirée de famille, organisée par les Dames et les Demoiselles de la Succursale Bernard, des Artisans Canadiens-Français. Les billets s'enlèvent rapidement. Les cadeaux offerts aux heureux gagnants des parties de whist et de cinq cents seront des plus jolis et très nombreux. Outre les cartes, il y aura un joli programme que nos talents locaux ne manqueront point d'exécuter avec succès.

Des voleurs

Lundi, entre six et sept heures, des voleurs se sont introduits dans les salles du Cercle Philharmonique, s'emparant d'une quinzaine de piastres et laissant la monnaie dans un crachoir. Les hardis voleurs se seraient enfuis par la couverture. Ils sont encore inconnus de la police, quoique les soupçons soient de nature à désigner les vrais coupables.

Vingt millions de personnes ont pris du Tanlac et ont obtenu les meilleurs résultats. J. H. E. Brodeur.

Belle bâtisse

Nous avons admiré dans la vitrine de la Pharmacie Brodeur, la magnifique peinture représentant le bureau-chef de la compagnie d'assurance Sun-Life, dont M. J.-A. St-Germain, 3 rue Ste-Anne est le représentant local. Nous invitons nos lecteurs à aller voir cette peinture.

Service anniversaire

Mercredi prochain, le 23, à 8 heures, sera chanté à Ste-Madeleine le service anniversaire de Dame Obeline Durocher, épouse de Napoléon Tétreau. Parents et amis sont invités d'y assister.

Canadian Pacific

Montréal et St-Guillaume via Farnham

Service quotidien, le dimanche excepté

263	261	262	492
P.M. 4.10	A.M. 9.35	A.M. 11.30	P.M. 6.50
† 5.00	† 10.25	† 10.40	† 5.45
† 5.45	† 11.35	† 9.45	† 4.45
5.57	11.07	9.27	4.27
6.05	11.15	9.19	4.19
6.09	11.19	9.15	4.15
6.19	11.29	9.05	4.05
6.35	11.45	8.50	3.50
6.40	11.50	8.45	3.45
6.42	11.52	8.43	3.43
6.55	12.05	8.30	3.30
7.06	12.16	8.19	3.19
7.13	12.23	8.12	3.12
7.17	12.27	8.08	3.08
† 7.23	† 12.35	† 8.00	† 3.00
P.M. 11.30	P.M. 11.30	A.M. 11.30	P.M. 11.30

† Arrêt sur signal.

† Tous les jours dimanche excepté.

J.E. MORIN, Agent
284 rue LAFRANÇOISE

Chez les Zouaves

Nos Zouaves ont procédé à leurs élections annuelles ces jours derniers. Il y eut deux changements importants dans les charges de Président et de Secrétaire.

M. M.-Eugène Chartier, après cinq années de présidence remarquable a cru devoir se retirer, à cause de ses occupations multiples. Il a été remplacé par M. Joseph Arthur Séguin. Ce dernier, un des fondateurs de l'Association, et son premier président, a consenti à accepter la charge, à la satisfaction générale des Zouaves, qui connaissent son dévouement inlassable et son activité. M. Albert Delorme désignant comme secrétaire fut remplacé par M. J.-A. Bousquet.

L'administration religieuse, militaire et civile est la suivante :

Monseigneur A.-X. Bernard, Grand-Aumônier.

M. l'abbé F.-A. Laroche, Aumônier.

Bureau Senior :

Président-Général : M. E.-H. Richer, Ancien Zouave Pontifical, et Chevalier de Pie IX.

Vice-Prés. Général, M. L.-F. Chartier, Ancien Zouave Pontifical, et Chevalier de Pie IX.

Membres : M. M.-Thomas Larue, Ancien Zouave, Samuel Casavant, Dr J.-E. Collette.

Les Capitaines : V.-L. Chartier, A. Lacroix, H. Lalumière, J.-A. Bélanger, L.-E.-F. Chartier, L. Berthiaume.

Officiers Actifs :

Capt. Com. Victor L. Chartier. Lieut. Jos. Arthur Séguin. Sous-Lieut. Albert Cadieux.

Bureau Junior :

Prés. Joseph Arthur Séguin. Vice-Prés. Albert Cadieux. Trés., L'abbé F.-A. Laroche. Secrétaire, J.-A. Bousquet. Ass.-Sec., Emery Morin.

Directeurs : Capitaine V. Chartier, A. Delorme, W. Grondin, J.-E. Bissonnet, Alb. Frenière, Ad. Frenière, A. Lajoie, U. Fontaine, R. Dion.

Comités Spéciaux :

Religieux—MM. l'abbé F.-A. Laroche, Prés., Albert Cadieux, Albert Delorme.

De la Presse—MM. Alb. Delorme, Prés., J.-E. Bissonnet, Alb. Frenière.

Des Salles—MM. J.-A. Bousquet, Prés., J.-E. Bissonnet, Ad. Lajoie.

D'Amusement—MM. Emery Morin, Prés., Roméo Dion, U. Fontaine.

Artistique—MM. V.-L. Chartier, Prés., l'abbé F.-A. Laroche, Albert Delorme.

Des Malades—MM. W. Grondin, Prés., Adrien Frenière, E. Morin.

De Placements—MM. J.-Art. Séguin, Prés., V.-L. Chartier, Albert Cadieux.

Bravo ! les Zouaves ! En Avant ! et que 1922, vous revoie encore portant crânement l'uniforme des soldats de Pie IX, qu'illustra la race Canadienne Française, dont deux vétérans vivent encore à St-Hyacinthe, les Chevaliers E.-H. Richer et L.-F. Chartier.

Toutes correspondances doivent être adressées au secrétaire J.-A. Bousquet, 88 Ste-Anne.

Plus d'un quart de millions de femmes et d'hommes bien connus, des différentes parties du pays, ont signé des recommandations écrites du Tanlac. J. H. E. Brodeur.

LA CAMPAGNE POLITIQUE

Suite de la page 5

Il y eut une courte passe entre les deux hommes publics alors que M. Lemieux affirmait que M. Gauthier avait parlé à la convention libérale de 1919 et que ce dernier niait le fait.

Dans une revision rapide des faits politiques, M. Lemieux parla de la question des chemins de fer. Il préfère l'autorité de Lord Shaughnessy à celle de M. Gauthier et il préfère le plan du premier à la banqueroute pour le Canada. En somme, il est pour le plan Shaughnessy, sujet à revision par le Parlement, et, il ne parle point de l'idée de donner les chemins de fer aux provinces.

M. Robert termina l'assemblée par quelques remarques violentes à l'adresse de M. Gauthier sur l'emprunt de la victoire et sur la question des conscrits.

Mêlé aux groupes, après la réunion, nous avons tenté de savoir l'opinion des assistants. Aussi muets et calmes ils ont été durant les discours, aussi peu expansifs ils furent après. Nul électeur de S.-Césaire, non plus que des paroisses de Rouville, n'a voulu manifester pour ou contre M. Morin, pour ou contre M. Gauthier. C'est l'heure de la réflexion.

Nous croyons avoir compris cependant que les citoyens paisibles et intelligents du comté de Rouville n'avaient pas oublié la convention de S.-Hyacinthe. Les chefs peuvent changer d'opinion, sous la pression et souvent les offres alléchantes de leurs supérieurs, les soldats n'ont pas les mêmes obligations non plus que les mêmes espérances. Et, pour résumer l'opinion générale, un citoyen plus loquace déclarait : "M. Lemieux nous a fourrés à S.-Césaire comme il le faisait à S.-Hyacinthe."

C'est l'impression générale, avec un sentiment prononcé de mécontentement contre l'injustice faite à M. Gauthier. On aurait voulu assisté à un combat à arme égales, on leur a donné le tableau d'un vainqueur piétinant sur un vaincu, sans que ce dernier ait les moyens polis de se défendre. Il faudra des représailles.

EUGENE CHARTIER.

Pénible accident à Ste-Rosalie

Omer Girard, 22 ans, de Ste-Rosalie, a été tué presque instantanément, samedi soir, quand le wagonnet sur lequel il voyageait a été frappé par une locomotive du Canadien National, se rendant à reculons de St-Hyacinthe à Ste-Rosalie. La victime faisait partie d'une équipe d'ouvriers occupés à construire une écluse pour le chemin de fer entre les deux endroits. L'accident s'est produit vers cinq heures et demie. M. Girard, placé au milieu du wagonnet, n'eut pas le temps de suivre ses neuf compagnons et se jeter en bas. Trainé sur une distance de quinze arpent, il avait le crâne fracturé et des blessures au dos et à un bras. Il expira quelques minutes plus tard. La victime laisse pour le pleurer, sa femme, son enfant âgé de sept mois, son père, sa mère et onze frères et sœurs.

Les funérailles ont eu lieu mardi en l'église paroissiale de Ste-Rosalie, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La levée du corps a été faite par le curé de la paroisse, M. l'abbé Roy. Le service a été chanté par l'abbé A. Girard, vicaire de Marieville, assisté des abbés A. Lemondé et Petit, professeur du séminaire de St-Hyacinthe.

Parmi les personnes présentes, nous avons relevé les noms du Rév. Osias Jalbert, C. S. V., M. Xavier Girard, père du défunt, M. Grégoire Labonté, beau-père, MM. Hector Girard, Stanislas Girard, J.-H. Girard,

notaire ; Ovide Girard, étudiant en médecine ; J.-F. Girard, Gaston Girard, Etudiant ; Emile Girard, Etudiant ; J.-U. Jalbert, Avocat ; Aimé Gendron, Athur Gendron, Noël Labonté, Herman Côté, Hector Labonté, Victor Jalbert, S. Lecour, Camille Jalbert, Amédée Jalbert, Albert Larue, Amable Girard, Alphonse Girard, Aimé Girard, Oscar Girard, Joseph Lemieux, Alexandre Dupont, Henri Lemonde, Archil Corbeil, J.-B. Lemonde, Louis Sylvestre, Jos. Dragon, Joseph Girard, Antoine Lussier, Louis Marcotte, Ovide Richard, Armand Lemonde, H. Labonté et autres. Mmes Florence Labonté, Epouse ; M.-Xavier Girard, Mère ; F.-X. Girard, Stanislas Girard, Grégoire Labonté, Hector Girard, J.-H. Girard, J.-F. Girard, J.-C. Girard, Herman Côté, Joseph Girard, Omer Larue, Aimé Girard, J. Lecour, Aimé Gendron, Archil Corbeil, S. Côté et autres. Mlle Antoinette Girard.

La meilleure réclame du Tanlac est faite par les gens qui en ont pris. J. H. E. Brodeur.

Piano à vendre

Un piano, style Louis XV, marque J. Bouchard, absolument neuf, à vendre avec un banc portemusique. S'adresser au No 58 rue St-Louis pour conditions. 18,25,2,9

Croyez-vous qu'une annonce dans La Tribune vous sera profitable? Essayez, et vous serez convaincu du fait.

PHARMACIE DU
DR J. E. A. COLLETTE

Drogues, Produits Français et Brevetés.
Accessoires divers. Articles de Toilette, Parfums, Chocolats

ATTENTION SPECIALE aux MEMBRES du CLERGE
et aux COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

PRESCRIPTIONS DES MEDECINS REMPLIES AVEC LE PLUS GRAND SOIN

Le Dr A. P. CARTIER, ci-devant de Ste-Madeleine, a ses bureaux du jour dans la pharmacie.

Bureaux et Pharmacie :
197, rue CASCADES coin Ste-Anne

TELEPHONE
JOUR 348 — NUIT 311

LA CAMPAGNE POLITIQUE

Suite de la page 1.

venus pour écouter les arguments et les peser suivant leur valeur respective.

Aussi, autant le premier était tapageur et insolent, autant le second offrait un spectacle vraiment digne d'une population intelligente, soucieuse de ne point témoigner de son approbation ou de sa désapprobation. Et, les journalistes de la métropole n'ont su taire leur admiration pour l'excellente conduite des électeurs, leur sérieux dans la discussion des choses publiques.

Se rendant à l'exigence populaire, M. René Morin a accordé à M. L. J. Gauthier, son adversaire, exactement quarante minutes, pour formuler son réquisitoire, sans droit de réplique toutefois. L'assemblée, ainsi organisée, fut appelée à l'ordre par M. A. Dionne, le président de l'Association Libérale de Rouville, qui présida la réunion.

M. Morin fut le premier orateur, réclamant d'être jugé par lui-même et ses convictions plutôt que par son voisin et les actes plus ou moins bons de ce dernier. Il se réclama de la protection tout en critiquant la politique Meighen, trop apte à favoriser les trusts et les combines, et, donnant comme exemple le trust du ciment qui a ralenti la construction par son augmentation de prix. Enfin, il rappela le traité de réciprocité, accusant le tarif Fordney de fermer le marché américain aux fermiers du Canada.

La parole était à M. Gauthier. Le président ayant comparé sa montre avec celle de l'orateur, le présenta à l'auditoire. Calme à recevoir M. Morin, l'assemblée le fut envers M. Gauthier, comme elle devait l'être d'ailleurs envers M. Lemieux.

M. Gauthier établit d'abord sa position. S'il a été coupable de quelque action reprehensible ce doit être avant ou après 1917. Or, ce ne peut être avant, M. Morin lui ayant donné son support le plus loyal en 1911 comme en 1917. Si donc après 1917, pour quoi ne pas apporter de preuve concluante contre lui plutôt que de vagues insinuations.

Quelques cris ayant été lancés par la clique de S.-Hyacinthe, M. Gauthier pria le président de laisser faire. "Il y a de la chaleur, lui dit-il, et il est préférable qu'elle sorte par la soupape de sûreté qu'autrement.

Ayant payé un tribut à la personnalité de M. Morin, il lui contesta les qualifications d'un bon candidat; aussi aura-t-il ses sympathies le six décembre au soir. M. Morin a parlé de son voisin, demandant de ne point porter la responsabilité de ce voisin. Quel est donc ce voisin? Pourquoi avoir honte de le nommer? Ce voisin, déclara M. Gauthier, c'est le maître de M. Morin, c'est Damien Bouchard, celui à qui M. Morin doit sa candidature, et à qui il doit au moins sa gratitude jusqu'au jour où Bouchard se tournera contre lui comme il s'est tourné contre tous les autres. "Il n'y a pas un homme public que Bouchard n'a pas tenté de souiller."

Une voix ayant crié: "C'est pas vrai", M. Gauthier répliqua: "je reconnais cette voix, c'est celle du shérif de S.-Hyacinthe, elle se fait entendre dans toutes les assemblées. Il est payé pour servir le public et il passe son temps dans les assemblées; croyant de son devoir de me pendre, il y vient avec une corde dans sa poche". Aussitôt on aperçoit une corde au-dessus des têtes.

Revenant à M. Morin, M. Gauthier lui conseille de ne pas frapper ses amis. En accusant le trust du ciment, il accuse une combinée sous le régime libéral et par l'ancien sénateur libéral Edwards. En revisant la liste des intéressés dans les gros trusts, il y trouvera également les noms de ses chefs.

Puisque M. Morin veut que le passé ne soit point oublié, cela ramène l'orateur à M. Lemieux qui l'accuse d'avoir trahi son mandat. "De l'avoir deshonoré" ajouta M. Lemieux, au milieu des cris de la clique.

"Vous avez des amis ici, dit M. Gauthier, payés pour vociférer. Vous pouvez rire, pour une question d'honneur, je m'adresserai à d'autres qu'à vous.

M. Gauthier expliqua qu'il avait été élu en 1911 sur le tarif Laurier, qui réclamait 30 pour cent sur les produits manufacturés. Qui a trahi? Les résolutions de la convention libérale de 1919 en mains, qui a trahi sur la question du tarif. M'accuser d'avoir trahi mon mandat, dit l'orateur, quand M. Lemieux et ses amis veulent la réduction du tarif et la préférence de 50 pour cent à l'Angleterre. Je n'ai pas trahi mon mandat, mais la convention libérale de 1919 a trahi Laurier.

M. Gauthier a été le seul à défendre la mémoire de Laurier, alors qu'à la dernière session on attaqua la question des chemins de fer. Les libéraux ont craint de parler de la nationalisation des chemins de fer pour ne pas blesser les amis de M. King dans l'Ouest. Sur cette question comme sur celle du tarif, les libéraux accordent leurs violons sur ceux des localités où ils s'adressent.

Vous avez été l'enfant gâté de Sir Wilfrid, dit M. Gauthier à M. Lemieux. Laurier, pour couronner sa carrière, avait construit le Transcontinental, ouvrant ainsi une nouvelle Ontario et un nouveau Québec, et, vous étiez dans son cabinet quand cette politique a été adoptée. En 1908, on priait les électeurs de laisser à Laurier le parachèvement de son œuvre. Aujourd'hui, M. Lemieux a l'audace de recommander que le Canadien National, avec ses 22,000 de chemin de fer, soient tout simplement donnés au Pacifique Canadien. En acceptant le plan Shaughnessy, M. Lemieux travaille contre les meilleurs intérêts de Québec et du Canada; si cette politique triomphait, ce serait la destruction de l'œuvre de Laurier. M. Gauthier serait plutôt en faveur de donner les chemins de fer aux provinces, si le gouvernement devait s'en déposséder, afin que la colonisation puisse en profiter. Qu'on essaie de faire payer les chemins de fer, s'ils ne le peuvent, il sera

toujours temps de les donner aux provinces mais non à des corporations ou à des individus.

M. Gauthier répond à une accusation de M. Robert qui lui reprochait son zèle pour l'emprunt de la victoire. Il ne faisait que suivre l'ordre de ses chefs, dont M. Lemieux. Et d'ailleurs, M. Morin lui-même était le président de l'organisation de souscripteurs dans S.-Hyacinthe. Il s'agissait d'un placement de tout repos, une confiance envers le pays et non envers tel ou tel parti politique.

Rappelant la convention libérale de S.-Hyacinthe, M. Gauthier promit de réunir Rouville à Iberville et à Missisquoi, de travailler en ce sens à la prochaine redistribution, afin que Rouville ne soit point à la merci de la majorité autoritaire de S.-Hyacinthe.

M. Gauthier reprocha à M. Lemieux d'avoir perdu un vote en Chambre par son refus de décider lequel comté, de Maisonneuve ou de Gaspé, il désirait représenter. Aussi, M. Lemieux n'a pas droit de critiquer un adversaire qui est à la fois sénateur et conseiller législatif. Il l'avertit qu'il n'avait pas le droit de se livrer à un Mackenzie King, avec ses théories nébuleuses, imprégnées de socialisme, de laisser l'œuvre de Sir Wilfrid aux mains destructives du chef actuel du parti libéral.

" " "

La parole était à M. Lemieux. Il s'en servit durant une heure et demie, entrecoupant son discours de sarcasme et d'ironie à l'adresse de M. Gauthier, à qui le droit de réplique était interdit.

Rappelant l'article que M. Gauthier écrivait jadis sur sa personnalité, M. Lemieux se plaignit du changement d'opinion chez son ami d'autrefois. D'ailleurs, l'excès de langage a perdu M. Gauthier, par exemple son discours aux communes. M. Lemieux a toujours joint l'attachement plus ou moins sincère de M. Gauthier au parti libéral. Il n'a pas discrédité M. Gauthier. Lors du banquet Taschereau, il n'a que mentionné le précédent de Judas Iscariote, parlant d'un membre du parti libéral sur le point d'entrer dans le cabinet Meighen.

M. Lemieux ne veut point croire aux accusations portées contre M. Gauthier. Il ne le croit point coupable.

Revenant au tempérament de M. Gauthier, M. Lemieux lui reproche son discours en Chambre sur la question de conscription, l'accusant d'avoir diminué la réputation de la province de Québec, alors qu'il semblait insinuer que si la loi était passée le pays se soulèverait. Il y a deux ans encore, M. Gauthier parlait de l'heure de Québec, en guise de menace et au plus grand embarras de ses amis.

Suite à la page 4.

Contestation de l'élection

Les hon. juges Demers, Martineau et de Lorimier ont siégé à Montréal, afin d'entendre les plaidoiries sur la requête présentée en Cour supérieure, par M. Paul Bouchard, électeur de St-Hyacinthe, contestant l'élection de M. Armand Boisseau, comme député de St-Hyacinthe à la Législature de Québec.

Il fut déclaré que l'intimé, M. Boisseau, n'avait pu compléter son factum dans cette cause suivant la preuve faite récemment devant l'hon. juge Martineau, à St-Hyacinthe. Le procureur de M. Boisseau déclara qu'il pourrait mettre son factum au dossier, le 23 courant.

Les deux parties ont alors accepté d'ajourner l'audition de la cause devant trois juges, au 29 novembre courant.

Le requérant allègue que la campagne électorale a été faite irrégulièrement et il demande que l'élection soit annulée et que l'intimé soit disqualifié.

L'intimé nie ces irrégularités et allègue que la requête n'est pas fondée.

M. Boisseau avait été élu par une majorité de 520 voix sur son adversaire, M. T.-D. Bouchard.

M. Napoléon Garceau représente le requérant, et Me Lussier, ayant l'hon. J.-L. Perron comme conseil, représente l'intimé.

Une annonce faite dans la Tribune vaut plus et mieux qu'une circulaire tirée et distribuée à deux mille exemplaires.

Lequel?

Crerar

Chef d'une grande organisation commerciale qui mêle la politique à son commerce, il a perdu le contrôle du mouvement politique qu'il a lancé, et il se trouve maintenant entraîné dans une position dangereuse par les extrémistes qui veulent le gouvernement de classe. Il est sous la domination de Wood, le dictateur de l'Alberta. Il établirait le libre-échange et détruirait ainsi l'édifice industriel et économique du Canada.

Un Vote pour Crerar est un vote pour le chaos

King

Si vapoureux dans ses discours que personne ne sait actuellement ce qu'il pense sur les grandes questions du jour. Il prêche une politique de façon à satisfaire tous ses auditoires. Il est libre-échangiste dans l'Ouest et protectionniste dans l'Est. Il s'est spécialisé dans la phraséologie sonore. Son parti s'est engagé à appliquer le libre-échange dans une large mesure mais il se déclare impuissant à suggérer de nouvelles méthodes pour obtenir les revenus nécessaires à la nation.

Un vote pour King est un plongeon dans la nuit

Meighen

Sans contredit, la figure la plus importante du monde politique canadien et le seul chef réel en vue. Habile, puissant, courageux et d'un caractère droit. Homme d'Etat d'une habileté éprouvée, de haute vision patriotique, et d'un passé sans reproche.

Il se déclare fortement en faveur d'un tarif de protection modérée et travaille à fournir le maximum d'ouvrage, afin que tous en profitent.

UN VOTE POUR MEIGHEN EST UN VOTE POUR UN PROMPT RETOUR A DES TEMPS PLUS PROSPÈRES

Le Canada Veut Meighen

Le Comité de Publicité du Parti National-Libéral-Conservateur.

VOIX DE L'A. C. J. C.

PIÉTÉ — ÉTUDE — ACTION

4^e ANNEE No 46

LE 18 NOVEMBRE 1921

RECRUTEMENT ET PERSÉVÉRANCE

Travail lu à la Convention de Marieville.

Le recrutement est possible, parce qu'il y a des jeunes gens, et, Dieu merci, en grand nombre. Nous n'avons pas encore le malheur de dire, chez nous, que les jeunes gens font défaut. Il suffit de jeter un regard sur la rue à certaines heures, ou dans les salles de jeux les jours de flânerie, pour se convaincre qu'il y en a des jeunes. Ce n'est pas évidemment la moisson qui manque, ce sont encore les moissonneurs..

Si le recrutement est possible, il reste difficile. Les obstacles sont nombreux : il faut les vaincre.

Chez les jeunes gens, mieux vaut le dire tout de suite, très peu songent à devenir meilleurs en quoi que ce soit ; ils sont satisfaits de leur médiocrité, il leur suffit de s'amuser. Ce qu'il leur faut, ce sont des éveilleurs, des apôtres qui vont jeter dans leur conscience l'étincelle qui va les éclairer et les enflammer. Ce travail appartient à nos membres, s'ils sont apôtres. Chacun devrait se dire : il y a dans ce groupe de jeunes une âme qui m'attend, qui ne sortira de sa misère que par mon aide; mon devoir est de ne pas tarder à la secourir. L'action, l'apostolat doit porter sur ce point-là. Hélas ! avouons-le, nous nous tenons souvent trop loin de ceux à qui nous sommes tenus de faire du bien. Je ne sais quel serait le meilleur moyen de procéder dans ce travail d'apostolat.

Si on réussit à vaincre l'indifférence, un premier obstacle, qui en décourage plusieurs, c'est l'étude. Le seul mot étude suffit pour faire renoncer à tout. Il importe que les membres recruteurs aient, sur ce moyen de formation, des idées bien précises et bien pratiques. Ils doivent dire et expliquer comment se fait cette étude, et avec quelle facilité elle s'accomplit, dès qu'il y a bonne volonté.

L'étude, non seulement empêche d'entrer, mais elle décourage souvent les nouveaux membres. On ne sait ou on ne veut pas lire, on ne sait pas s'intéresser. Comment réussir à vaincre cette difficulté ? La variété du programme, des interrogations, des discussions sagement conduites, peuvent y aider. C'est au président et à l'aumônier de s'y appliquer et de trouver le remède approprié à chacun. Il serait bon de connaître l'expérience des cercles sur ce point réellement difficile, au moins dans la pratique.

De ce qu'on se fait une fausse conception de la vie chrétienne et qu'on s'imagine, bien à tort, que la perfection est le lot des seuls religieux et des prêtres, on s'étonne et on se scandalise que l'A.C.J.C. mette la piété dans son programme et pousse ses membres à la ferveur. Il y a ici un gros travail à faire. D'abord, il faut

corriger cette opinion erronée ; tout catholique doit s'efforcer d'être un parfait ; le Christ n'a pas fait de distinction, c'est à nous qu'il a dit : Soyez parfaits comme votre Père Céleste est parfait. Ensuite il faut doser ses exigences, ne pas trop demander à la fois, pas aller trop vite. Les poussées de ferveur sont ordinairement suivies de relâchements excessifs. Ne voulons pas atteindre du coup le sommet, le vertige serait à craindre. Dès qu'un membre a découvert un jeune qui donne des espérances, le mieux est de le mettre en relation avec l'aumônier.

Ce qui retarde encore le recrutement, c'est qu'on cherche peut-être trop les jeunes gens cultivés. S'ils le sont, tant mieux ; mais l'A.C.J.C. se plie à tous les milieux et un cercle peut fonctionner partout. Il n'y a pas que la classe instruite qui doit être profondément catholique, mais toute la société. L'A.C.J.C. doit donc se recruter partout : chez les agriculteurs, chez les ouvriers, chez les employés, chez les industriels, chez les professionnels. Le cercle fait de l'éducation supérieure, il veut former des citoyens et des catholiques parfaits ; toutes les classes lui sont donc ouvertes.

Le désir d'aller trop vite, de recruter en bloc, est aussi à redouter. La qualité, non la quantité, s'il vous plaît. Si nous voulons faire bien et solide, prenons l'allure de Dieu, qui ne se presse jamais, bien qu'il travaille toujours.

Quelques membres ne persévèrent pas parce que le cercle n'est pas assez agissant à l'extérieur. Ils veulent de l'action, oubliant que la piété et l'étude sont avant l'action dans le programme. D'autres se laissent arrêter par le respect humain, comme s'il y avait honte à bien faire. Les membres recruteurs doivent, sur ce point, être parfaitement formés et savoir par leur exemple, combattre le respect humain, et, par leur cercle, démontrer que l'action sérieuse se prépare dans le silence.

Certaines difficultés locales empêchent encore la propagande : l'éloignement des membres, surtout à la campagne ; le travail le soir, dans les villes ; la crainte de certains hommes hostiles et influents ; des engagements que l'on ne veut pas rompre. Ce serait le moment d'examiner les raisons qui peuvent normalement dispenser un membre d'assister aux séances. L'expérience des divers cercles est à connaître sur ce point.

L'absence de conversation sérieuse, tant dans la famille que dans les réunions d'amis, rend encore difficile la propagande. Beaucoup de pères ne causent jamais avec leurs fils. C'est un grave malheur dans l'éducation. Sur ce point ; il y aurait une campagne à entreprendre.

Une autre cause de découragement pour les membres qui commencent et parfois pour les plus âgés dans l'Association, je le dis avec tout le respect dû à l'auto-

rité et sans vouloir accuser personne, ce sont les relations trop rares entre le Comité régional et les cercles. On a besoin de voir et d'entendre souvent le président et l'aumônier de l'Union régionale, leur venue fait toujours grand bien, excite les énergies, réveille les initiatives, remet en vie les plus alanguis.

Enfin, je signale une dernière cause qui s'oppose à la persévérance, c'est le trop petit nombre des séances. Une séance tous les quinze jours me paraît insuffisante pour former un vrai membre de l'A.C.J.C. Ne vaudrait-il pas mieux faire une séance chaque semaine, moins longue, si l'on veut, afin que les membres se voient souvent, causent entre eux, se tiennent en haleine. Comme il faut par-ci par-là sacrifier une séance, avec une réunion à tous les quinze jours seulement, on reste parfois un mois sans parler d'A.C.J.C., on en perd le goût, même si on l'avait déjà pris. La régularité serait peut-être aussi plus facile avec des séances plus rapprochées. La convention voudrait-elle nous donner son avis sur ce sujet.

Ces difficultés, qui se rapportent soit au recrutement soit à la persévérance, sont surtout celles que nous avons rencontrées à St-Hyacinthe. Je sais que d'autres cercles de la région ont eu à les vaincre également. S'il y en a d'autres, et il y en a sûrement, il serait bon de les exposer et de suggérer les meilleurs moyens de les dominer. L'expérience d'un cercle aiderait les autres dans la lutte. Je prierais tous les membres de la convention et, aussi nos invités, de nous éclairer de leur lumineuse expérience.

LES FRUITS DE LA CONVENTION

Il ne faut assister qu'une fois à une de ces réunions des Acejistes appelée Convention Régionale pour apprécier et admirer l'œuvre de l'A.C.J.C. Je dirai même pour désirer en faire partie et de devenir un membre actif et sincère. Le noble but de l'œuvre et la grandeur de son programme suffisent à émouvoir les cœurs généreux et bons ; à réveiller chez eux les sentiments du dévouement pour les grandes et saintes causes. Rien de plus admirable et de plus reconfortant que cette réunion de jeunes gens aux âmes viriles, tous épris du même idéal et du même enthousiasme, qui viennent puiser à une source commune les forces et les conseils nécessaires à la poursuite de leur but commun : Leur formation pour une vie militante et active dans la défense des droits de Dieu, de l'Eglise et de la Patrie. Et cette source commune où l'on vient se rafraîchir est alimentée par la prière, par l'étude, par le franc échange des idées, par le rappel des esprits au devoir et enfin par l'union des cœurs. Quand on est déjà lié par la pensée et par l'esprit on l'est déjà un peu par le cœur. Aussi de cette union de l'esprit et du cœur se détache ce trésor de pensées et de sentiments unanimes qui font leur force et leur grandeur. Ainsi unis et raffermis ils retournent au combat de la vie qu'ils se sont tracée avec plus d'ardeur, plus de fermeté et plus de charité.

UN TÉMOIN

CONVOCATIONS

Mardi

Georges-Etienne Cartier, Farnham; Réunion d'études à 8 heures.

Mercredi

Benoit XV, St-Hyacinthe; Réunion d'études à 8 heures.
Crevier, Marieville; Réunion d'études à 8 heures.

Vendredi

Comité régional; Réunion régulière à 9 heures.
Saint-André, Acton; Réunion d'études à 8 heures.
Saint-Denis; Réunion d'études à 8 heures.
Notre-Dame, Granby; Réunion d'études à 8 heures.

Il appartient à ceux qui comprennent la valeur d'un journal indépendant de lui donner tout leur appui, que ce soit à l'aide d'abonnements nouveaux ou d'annonces.

Zutoo

Guérit le mal de tête en 20 minutes précises. 25c. la boîte.

Croyez-vous qu'une annonce dans La Tribune vous sera profitable? Essayez, et vous serez convaincu du fait.

CAMILLE HUBERT
TéL. 395

WILFRID DUPONT
TéL. 643

HUBERT & DUPONT
MARCHAND DE

Grains et Farine, Foin et Paille

GROS ET DETAIL

ST-HYACINTHE, P. Q.

Tél Bell

MAGASIN 27

Coin des rues

ST-ANTOINE et MONDOR

DÉCOUVERTE MONDIALE

ACAINE

Le monde médical s'agit en ce moment à propos de l'arsenic employé pour vitaliser les dents. Ce poison est accusé, avec justice dans beaucoup de cas, de produire la nécrose des os maxillaires et partant des abcès dentaires dommageables à la santé générale de l'individu. Le Dr J. N. Paul Fournier a constaté ces résultats néfastes depuis au-delà de 15 ans et voilà la raison de ses recherches transcendantes en art dentaire. A preuve voici ce qu'il écrivait dès 1910, (les documents sont là), à l'aurore de la découverte de son anesthétique local, l'Acaine, qu'il utilise depuis cette époque pour l'extraction des nerfs dentaires absolument sans douleurs et sans mauvais résultats :

'Étonnant résultat. —

C'est surtout ici que l'Acaine permet d'obtenir les résultats les plus extraordinaires. Avec un peu de pratique, elle permet à l'opérateur d'obtenir en 10 minutes, sans aucune douleur, ce qui lui demande 15 jours, 3 semaines et souvent plus, dans certains cas.

Les substances médicinales spécifiques qui composent l'acaine ont pour but d'atténuer les effets que cause l'injection et d'assurer, sous le plus bref délai, le retour des tissus anesthésiés à l'état normal.

L'arsenic, qui s'emploie universellement pour dévitaliser la pulpe dentaire, agit par pléthore de la partie au contact, en dilatant les artères et contractant les veines. Il se produit une stase du sang dans la pulpe et, par suite, une mortification. En termes vulgaires mais justes : "La dent est étouffée dans son sang". Le nerf enlevé, il faut traiter la dent un temps indéterminé pour détruire cet état pathologique causé par l'arsenic, en modifiant les résidus rétractaires du sang dont la dent est saturée.

Décoloration. —

De plus, la dent tourne au noir par la décomposition du fer contenu dans l'hémoglobine. En résumé, par ce procédé à l'arsenic, l'on crée un état morbide très déplorable d'abord, puis l'on travaille de 8 à 15 jours ensuite pour en atténuer les résultats.

Extraction du nerf par l'acaine. —

LE PROCÉDÉ QUE JE PRECONISE AGIT TOUT AUTREMENT. L'acaine, injectée d'abord comme pour l'extraction de la dent, rend les parties parfaitement exsangues. Deux ou trois minutes après l'injection, vous pénétrez sans douleur dans la pulpe en perçant la couronne, puis, avec un tire-nerfs, vous extrayez la pulpe anémiée, ne contenant aucune trace de sang : votre dent était saignée à blanc. Du même coup, votre travail de mortification est fini, et les ennemis de la décoloration de la dent sont écartés.

L'Acaine est appelée à rendre les services les plus extraordinaires dans la chirurgie en général. Un très grand nombre d'opérations vont pouvoir se faire sans recourir à la grande anesthésie (à l'éther ou au chloroforme) qui ne sourit jamais à personne. Des expériences se continuent en ce moment par les maîtres de la science chirurgicale et les détails suivront plus tard.

UNIQUE AU MONDE

8 "Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes suivie immédiatement de l'obturation et de la prothèse complète en une seule séance."

Extraction et plombage des dents sans douleur par le même procédé.

Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER
ST-HYACINTHE, Qué. TELEPHONE 40

J. ARTHUR ARCHAMBAULT
Rés. Tel. Est 5615w

ERNEST ROBITAILLE
Rés. Tel. Est, 1801-s 4

ARCHAMBAULT & ROBITAILLE
COMPTABLES

Cl-devant du Bureau de l'Inspecteur de l'Impôt sur le Revenu
District de Montréal.

180 RUE SAINT-JACQUES
CHAMBRE 302

SPECIALITÉ :
Rapports sous la loi de l'Impôt sur le Revenu
Et sous la loi taxant les profits d'affaires,

MONTREAL

PAS D'ARGENT !

Dans le comté de Pierre L'Ermitte que nous commentions l'autre jour, Satan, après avoir orgueilleusement montré ses salles de cinéma, et après avoir dit : "Tout ça, c'est à moi" ! ajoute en frottant l'une contre l'autre ses mains parcheminées et en fixant son interlocuteur d'un air narquois :

— "Et puis, tu sais... si cela t'amuse, tu peux ensuite leur faire une heure de catéchisme".

Certes, nous avons multiplié pour l'instruction de nos enfants et de nos jeunes gens, depuis quelques années, les sacrifices et les souscriptions. Nous venons de verser des sommes considérables pour Laval et Ste-Anne. Chicoutimi et Saguenay ont donné généreusement pour leur Séminaire. De ce temps-ci Mgr Mathieu fait un suppliant appel à toute la race pour nos frères qui luttent aux avant-postes. Lévis prépare parmi ses anciens une souscription. Le Monument National en faveur des jeunes gens, l'Oeuvre de la Protection de la jeune fille, attendent impatiemment leur tour. Et de toutes les missions catholiques du monde, de l'Ontario-Nord, par la voix de Mgr Hallé, des lointaines régions du Keewatin, par Mgr Charlebois arrivent de pressantes demandes. Et nous avons le devoir de répondre généreusement, même en nous privant, à toutes ces sollicitations. Ceux qui les font, ont encore plus de mérite à demander que nous à donner.

Cependant, notre œuvre sera incomplète, notre œuvre tombera bientôt en ruine, notre œuvre nous donnera même de cruelles déceptions, si nous n'allons pas au-delà.

Enfants de ténèbres

Nos collègues si beaux, si grands, si bien remplis soient-ils, ne sauveront pas la jeunesse, si, au sortir, elle trouve partout, le journal neutre, le cinéma mauvais, et nulle part, le journal franchement et entièrement catholique, le cinéma amusant et éducateur.

Il est parfois profondément humiliant, vivement déconcertant de voir avec quelle persistance nous laissons se réaliser la plainte de Notre-Seigneur : "Les enfants de ténèbres sont parfois plus habiles que les fils de la lumière".

Les enfants de ténèbres ! Partout, quand il s'agit d'organisation pour s'emparer des foules, ils nous précèdent. Sur le terrain de la presse, et sur le terrain du cinéma, ils ont toute l'avance. Nous nous décidons à agir quand le mal a pris de telles proportions qu'il n'est presque plus guérissable. Et quelle lenteur nous y mettons ! Pour nous amener à supporter un journal catholique, il a fallu toutes les oburgations quarante fois répétées de Léon XIII, presque les ordres pressants de Pie X, et le dévouement d'un évêque qui y a mis toutes ses forces et tout son talent. Et encore, ce n'est pas toujours avec des yeux bienveillants que nous le regardons, ce journal. Gare à lui, s'il manque en quelque chose, s'il se fait payer pour publier sous forme d'annonce, ce qu'il a déjà publié dans les discours des chefs politiques. On lui écrira des lettres raides, on lui dira des phrases

grandiloquentes comme celles-ci : "On peut vivre sans argent, mais, on ne peut pas vivre sans honneur". Qui remarquera, que, sans honneur, les autres journaux prospèrent, s'emparent du peuple, tandis que le journal catholique, à cause des mesquineries auxquelles on le force à se plier, vivote, et doit se refuser des améliorations qui le mettraient au premier plan ?

Et il en est de même du cinéma.

Tout le monde admet ses ravages; parle-t-on d'y remédier... le vide se fait, et l'on n'entend plus que le ronronnement monotone des dormeurs : les yeux refusent de s'ouvrir, les oreilles se bouchent. Ils dorment tous les gémisseurs. Et quand ils auront bien dormi, ils s'éveilleront l'œil terne, les bras croisés, pour gémir encore semblable à l'idiot qui, assis près du robinet, attend qu'il ait cessé de couler, plutôt de le fermer.

Et ils disent : "Il n'y a rien à faire" !

Ailleurs

Rien à faire ! A la fin du requisitoire qu'il adresse contre le film corrupteur. M. Louis Jalbert, dans les Etudes du 15 octobre dernier, raconte ce qui s'est fait ailleurs.

D'abord, il ne s'agit pas de tuer le cinéma. Il est dans nos mœurs pour longtemps, comme le régime parlementaire. Mais il importe d'en empêcher le plus possible les mauvais effets et, par tous les moyens, de l'améliorer. L'action concertée des laïques influents, et du clergé, des requêtes des pères de famille, une campagne même comme celle du club Kiwanis pour l'enlèvement de la neige dans nos rues l'hiver, ne pourraient-elles pas obtenir une censure plus efficace, des restrictions plus sévères dans les annonces et dans les affiches ? Si l'on racontait tout haut ce que disent ces annonces et ces affiches combien se boucheraient les oreilles ! Cependant, les enfants les lisent partout sur la rue, et dans le journal aux articles pieux pour la clientèle dévote, et aux annonces salissantes... pour la caisse.

Ce serait déjà un premier travail que celui-là. En Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Scandinavie c'est déjà fait. En Suisse, depuis peu, l'entrée des cinémas publics est interdite aux adolescents de moins de 16 ans.

Mais l'effort devrait aller plus loin, tendre à nous procurer nos cinémas à nous, nos films à nous. Et cela paierait !... Demandez-le aux Juifs qui ne craignent pas d'y investir d'énormes capitaux.

En France, le groupe Benoit-Lévy contrôle 170 salles et possède des options sur une centaine d'autres; il a mis sur pied une organisation de production, de fabrication et de location de films; son rêve serait d'organiser un trust français des cinématographes, avec un capital de 15 milliards.

Ce que les Juifs entreprennent pourquoi les catholiques ne l'essayeraient-ils pas ?

Ainsi, il existe en Angleterre une vaste entreprise de cinémas sur camions automobiles. Nous voyons la même chose, mais

AUTRE VICTIME DU RHUMATISME

Parfaitement bien après avoir pris "FRUIT-A-TIVES" six semaines.



M. AMÉDÉE GARCEAU

82, rue Hickory, Ottawa, Ont. "Pendant plusieurs années, j'ai été victime de cette affreuse maladie, le rhumatisme. En 1913, j'ai été alité pendant quatre mois, souffrant de rhumatisme dans les jointures des genoux, les hanches et les épaules. J'ai essayé divers remèdes, et j'étais sous les soins d'un médecin; mais rien ne me guérissait. Alors, j'ai commencé à prendre 'Fruit-a-tives'; six semaines après, j'étais bien et reprenais mon travail.

Je considère ce médicament aux fruits, 'Fruit-a-tives' comme réellement merveilleux pour le traitement du rhumatisme, et je conseille fortement à toute personne souffrant du rhumatisme, d'essayer 'Fruit-a-tives'."

AMÉDÉE GARCEAU.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens, ou envoyé, franc de port, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

avec une nuance officielle en plus dans la république de Panama où le président et l'évêque prennent en commun l'initiative de fonder une société pour l'achat et l'exploitation de films éducatifs et instructifs.

Aux Etats-Unis le "National Catholic Welfare Council", qui représente 20 millions de catholiques américains, mène une vigoureuse campagne contre la démoralisation par le cinéma. Nous avons déjà signalé le "San Marco Film", qui a déjà à son actif de bien belles œuvres, dont la plus célèbre est "L'Inviolable" mise en scène dramatique du secret de confession.

En France, les initiatives catholiques n'ont pas manqué il y a le "Bon Cinéma", le "Bon Film", la "Bonne Presse".

Mais dispersées, s'ignorant les unes les autres, ces entreprises ne répondent ni à l'immensité des besoins, ni aux possibilités qu'elles pourraient grouper dans le but d'une action commune.

C'est à quoi tend une société cinématographique, fondée à Lyon, au lendemain de la guerre sous le nom de "L'Etoile".

A côté

M. Jalbert, dans l'article des Etudes auquel nous empruntons ces données, fournit sur ces tentatives et organisations d'intéressants détails.

Et nous, que faisons-nous ? Rien, rien, rien ! Pas d'argent ! dit-on. Pas d'argent ! Allons donc ! si seulement nous voulions cesser d'en jeter à côté...

Une vantardise d'un Juif, nous le fera peut-être comprendre. Elle est d'Isaac Blumcheum dans "le Droit de la race Supérieure". Voici ce qu'il dit :

"Quand j'arrivai de Cracovie et que je vis les énormes et ruineux monuments érigés par les catholiques, je cessai de les redouter.

"Des gens qui dépensent en moellons cinquante millions, et

L'Expansion de la Canada Steamship Lines va de pair avec les développements de transport dans tout le pays.

Régulière croissance de la plus grande compagnie de transport par eau du Canada d'une entreprise fluviale à devenir une ligne ayant accès aux grands lacs canadiens et britanniques, et aux marchés européens — Le capital de la compagnie doit se développer en proportion de ses nouveaux services.

Il n'y a que quelques années qu'on a célébré le centenaire de la navigation à vapeur sur le St-Laurent. Une longue série de merveilleux progrès illustre les annales économiques et industrielles du Dominion, depuis que, pour la première fois, un navire à vapeur a sillonné les eaux de notre fleuve.

Ceux qui connaissent l'histoire de la navigation au Canada ont toujours présent à l'esprit les divers développements du transport par voie d'eau, tant pour les voyageurs que pour le fret. Et, comme corollaire, le développement industriel des territoires riverains est manifeste et constant.

Il est nécessaire que les moyens de transport marchent de pair avec l'expansion commerciale du pays. L'incalculable valeur de notre principale voie d'eau telle qu'elle est aujourd'hui, — et sans laquelle l'histoire industrielle du Canada aurait une singulière pâleur, — indique ce que signifiera la possession du St-Laurent et des Grands Lacs dans quelques décades.

Progressant Avec Le Dominion.

En même temps, nos facilités de transport doivent s'accroître largement pour se maintenir à la hauteur de nos besoins. Il n'y a, pour ainsi dire, que quelques années que tous nos transports par eau étaient effectués par la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario et par quelques propriétaires de barges qui transportaient les céréales dans de petites cales. Puis, on a vu la Canada Steamship Lines faire l'acquisition des principaux moyens de transport sur le fleuve et les lacs, et devenir par la suite transatlantique.

Cette Compagnie ne peut pas s'arrêter dans son expansion plus que le courant du St-Laurent ne peut cesser de couler vers les eaux de l'océan Atlantique. Il est permis de voir dans l'offre d'obligations que la Compagnie fait actuellement au public acheteur l'un des signes qui ne sont que de simples incidents de la marche progressive des événements, dans leurs relations avec l'ensemble du Dominion.

On ne peut pas regarder cela comme un accident purement local. C'est une des plus importantes épreuves capables de démontrer que nous sommes à même de poursuivre la tâche que

nous réserve l'avenir. Plus l'arrosage de la puissance productive de notre pays s'élargira, plus son jet d'eau étendra à ses courbes et rendra possible l'inondation des marchés d'au delà des mers.

Des Moyens de Transport Appropriés.

La Canada Steamship est l'un des principaux éléments qui donnera au jet d'eau la force nécessaire à l'accomplissement de sa fonction. Et, s'il en est ainsi, elle doit, pour accomplir sa tâche d'une façon adéquate, en demander de temps en temps les moyens à l'emprunt public. On peut difficilement mettre en doute la valeur d'un titre de cet ordre. Les services que rend la Compagnie sont tellement indispensables à la nation qu'ils doivent être maintenus dans un état sans égal de productivité (efficiency), et ces valeurs mobilières devraient être classées au même rang que les obligations de chemins de fer de premier ordre.

Il est inconcevable que les recettes requises au service des intérêts puissent exécuter un mouvement décroissant, ou même rester à leur niveau actuel. Au cours des cinq dernières années, les recettes brutes ont monté d'un peu plus de douze millions à plus de vingt millions par année, les recettes nettes de la même période s'établissant en moyenne à \$4,120,797, — à certains moments baissant légèrement au-dessous de quatre millions et parfois s'élevant un peu au-dessus. Suivant leur estimation officielle, les propriétés qui servent à la production de ces recettes sont évaluées à \$41,870,848. Le fait que les intérêts annuels des obligations actuellement existantes se chiffrent par \$695,843.86 démontre clairement que les recettes nettes moyennes des cinq dernières années suffisent à payer plus de six fois le montant des intérêts exigibles.

Etant donnée la constante croissance du commerce du Dominion et de la production des provinces de l'Ouest, le développement des facilités d'expédition des ports de lacs et du Saint-Laurent — où la Canada Steamship aura une si large part — va constituer l'un des faits les plus intéressants de notre expansion économique.

qui n'ont jamais cinquante mille francs pour soutenir un journal, ne sont pas dangereux" :

Et : c'est ça qui s'appelle jeter de l'argent à côté... au lieu d'aider les œuvres nécessaires à la préservation de la foi, au salut des âmes.

Edouard-V. LAVERGNE, ptre.

— L'Action Catholique.

Avez-vous annoncé dans La Tribune? Faites-le et vous serez étonné des résultats.

LA SAUVEGARDE

ASSURANCE - VIE

à maintenant ses bureaux

Au No. 84 rue ST-SIMON

Bloc DAVID

Les détenteurs de polices et leurs amis sont cordialement invités à les visiter

Monette & Chaput

GERANTS DE DISTRICT

ST-HYACINTHE - P. Q.

LISEZ-MOI ÇA

CHRONIQUE MASKOUTAINE

Voici l'Hiver

L'hiver est la saison qui termine le cercle varié des époques terrestres. Il arrive triste, sombre, accompagné de sa suite lugubre, les vapeurs, les nuages et les tempêtes. Le soleil, penché vers les extrémités de l'univers, répand à peine un faible jour sur le monde, darde obliquement ses rayons émoussés dans l'air épais ; enveloppé dans des nuages gris, son orbe, faible, pâle et large, borde le sud et descend aussitôt, livrant à la Nuit longue et silencieuse l'univers languissant.

C'est bien ce que chacun a pu observer ces jours derniers avant que la blanche neige n'ait recouvert le sol : les jours sont courts, de bonne heure la lampe brille au foyer et légère s'annonce la longue veillée autour du feu pétillant.

Mais voilà que bientôt la neige descend dans l'air tranquille : elle est d'abord légère et vacillante, puis plus prompte et plus épaisse : les champs et les rues prennent leur robe d'hiver et tout est éclatant de blancheur. C'est l'hiver, disons-nous et nous rappelons le vers de Lamartine,

Ici l'hiver précoce est déjà descendu,
Le linceul de la terre est partout étendu.

Et oui, c'est l'hiver avec son cortège de froid, de misère pour plusieurs et de nouvelles joies pour d'autres. Un soir prochain, quand un vent de gelée soufflera le soir et s'exhalera avec violence autour de l'horizon rouge, le ruisseau s'arrêtera incertain au milieu de son cours ; la gelée cède d'abord entraînée par le courant, et à moitié dégagée par le jour ; mais bientôt elle augmente et s'attache sur les bords, elle s'étend peu à peu et forme un pavé de cristal fortement cimenté par le souffle du ciel, jusqu'à ce qu'enfin la rivière, prise d'un bord à l'autre, gémissent dans sa nouvelle prison.

Nous verrons alors jeunes gens et jeunes filles volant sur des patins retentissants, et s'exerçant de mille manières. L'un imitera avec sa canne les mouvements de l'exercice militaire ; l'autre, en se dessinant, semble, comme Mercure, s'élançant dans les airs ; l'autre, avec la pointe de son patin, tracera légèrement des lettres et des emblèmes.

Mais à côté des plaisirs, il y a aussi la faim, les foyers sans feu dans bien des chaumières. Si nous pensons à nous réjouir, songeons aussi à être charitables pour les êtres souffrants. Multiplions nos aumônes aux Conférences de St-Vincent de Paul et distribuons parmi les misérables ce qu'une généreuse Providence nous a dévolu en plaisirs et en bien-être.

C'en est fait : l'Hiver répand règne sur l'univers. Arrêtons-nous, nous mortels et songeons aux choses qui passent et aux morts cachés sous le linceul mortuaire. Et vous, mortels livrés aux erreurs et aux passions, contemplez aussi ce tableau de la vie passagère et rappelez-vous que seule la Vertu survit, amie immortelle de l'homme et son guide fidèle vers le bonheur.

o o o

Le Progrès

Je relève à dessein un fait insignifiant en lui-même mais duquel découle des réflexions sérieuses et pratiques. Dans le numéro de la semaine dernière, rubrique Il y a 33 ans, nous lisions qu'au bureau de poste, chose inouïe, il s'y vendait pour \$500 de timbres journaliers. Si nous comparons le passé au présent, nous sommes surpris de la marche du progrès dans ce simple domaine de la poste, puisqu'il s'y vend actuellement, au bas mot, pour \$2000 de timbres par jour. Si on étend plus loin notre comparaison, ne serait-il pas intéressant de connaître la voie progressiste de chacune de nos industries depuis cette époque. Nous serions émerveillés de l'essor intellectuel, industriel et social opéré dans notre ville et nous en tirerions des leçons fructueuses pour nous encourager au progrès de notre ville. Faites ce travail et profitez-en.

• o o

La propagande du livre

Nous vivons dans un siècle où chacun aime à lire pour se distraire ou pour s'instruire. Mais encore faut-il savoir vers quels ouvrages diriger nos désirs légitimes. Je crois que c'est un devoir pour nous d'encourager les auteurs canadiens, de préférence aux autres. Sachons d'abord reconnaître en eux des mérites égaux à ceux de n'importe quelle plume étrangères et rappelons-nous ensuite qu'il est à notre avantage d'être en commerce avec leur esprit, parce que leurs pensées sont de notre terre, de nos milieux et de nos traditions. Encourageons donc notre littérature de toutes façons.

Il est aussi coutume, pour certaines maisons de commerce ou agences diverses, de distribuer leurs vœux de bonne année par l'envoi de certains almanachs à leurs clients. Je crois que nous devrions nous faire un devoir d'encourager l'Almanach de la Langue Française. Pour une somme minime, et vous annoncerez votre maison et vous combattrez en faveur de votre langue. Je sais que les membres de l'A. C. J. C., Cercle Benoit XV prennent actuellement des commandes dans ce but. Avec une commande de 200 almanachs, vous pourrez envoyer à vos clients un exemplaire avec vos souhaits imprimés sur la couverture du petit volume. Je crois que cette suggestion sera bien vue par tous ceux qui veulent le bien et le développement de leur langue autour d'eux.

HYACINTHE

CHRONIQUE
MUNICIPALE

Mercredi soir a eu lieu la séance régulière du Conseil, à laquelle assistaient, outre le Maire, MM. les échevins Benoit, Solis, Guillet, Sylvestre, Côté, Payan et Pothier. Après quelques absences, à la suite de sa nomination comme vendeur de la Commission des Liqueurs, M. Guillet, s'habituant à l'indifférence de ses collègues, ne semble plus craindre l'illégalité de sa position d'échevin et d'employé du gouvernement.

Après l'adoption des minutes de la dernière, les quelques personnes présentes à la réunion ont été témoins d'un geste assez extraordinaire de la part de nos échevins. Pour une des premières fois, croyons-nous, dans l'histoire de notre Cité, une proposition a été enregistrée en langue anglaise, comme si la langue française n'était pas la seule langue en usage au Conseil, et d'ailleurs langue officielle de notre pays.

Il s'agissait d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Corporation, un contrat pour l'approvisionnement de l'eau à Sa Majesté le Roi pour l'usage du Chemin de fer Canadien National, à Ste-Rosalie.

On concevra que l'intention des échevins a été d'être mieux compris des autorités du Chemin de Fer Canadien National et par là des employés du Gouvernement Canadien, mais cette intention n'en est pas moins une faiblesse, au point de vue de la revendication constante des droits de notre langue française, autant dans les actes législatifs que dans les diverses administrations de notre pays.

On se plaint souvent que le français ne reçoit point la reconnaissance due à son statut légal et à l'usage, ne pourrions-nous point nous frapper la poitrine et prendre notre part considérable de responsabilités. Rien ne sert de revendiquer ou de jeter l'accusation contre les ennemis communs si nous ne savons affirmer, en temps opportuns et toujours, notre véritable manière de penser au point de vue du français langue officielle de notre pays.

En tous les cas, la proposition que M. Eugène Payan a faite dans les Minutes du Conseil restera comme un document de notre peu de souci des droits de la langue française. Nous regrettons qu'aucun échevin n'ait mentionné le fait.

Après cette résolution, passée à l'anglaise, — c'est le temps de le dire, — M. Payan a donné avis qu'à la prochaine séance, il proposera que la somme de \$180.00 soit mise à la disposition du comité de l'aqueduc, pour acheter un palan de trois tonnes.

Après lecture d'une lettre de M. Albert Arsenault, demandant un service d'eau de six pouces pour alimenter les arrosoirs automatiques dans sa manufacture de la rue Héloïse, avec rapport du surintendant, une proposition est faite pour accorder telle requête, à la condition toutefois que M. Arsenault paiera 50% du coût des travaux.

On donne lecture d'un rapport préliminaire fait par M. J.-B.-A. Gougeon, vérificateur officiel des livres de la Corporation. Emu à l'idée que les livres de la Cité étaient exposés à tous les dangers de destruction, M. Gougeon a mentionné le fait au Conseil appuyant sur la perte irréparable que la Ville ferait si un incendie détruisait l'Hôtel-de-Ville. Il suggère la considération immédiate de la construction d'une voûte de sûreté ou l'achat d'un Hôtel de Ville digne de la Cité de St-Hyacinthe. Le maire et les échevins ont admis le bien fondé de l'appel du Vérificateur. On considérera la possibilité d'acheter l'édifice du Revenu de l'Intérieur, coin des rues Girouard et St-Dominique, ou la Corporation trouverait amplement place pour ses archives et pour son administration.

On donne lecture du rapport du département du feu et police pour le mois d'octobre.

M. l'échevin Solis, président du Comité des Finances, propose, secondé par M. Benoit et adopté unanimement, que le Maire et l'échevin Sylvestre soient nommés délégués pour assister à l'entrevue des représentants du Board of Trade, section de l'immeuble, avec le Premier Ministre de la Province de Québec, pour discuter la loi concernant l'abolition du droit pour la municipalité d'accorder des exemptions de taxes.

Le rapport du greffier de la Cour du Recorder, pour octobre, est lu et déposé aux archives.

La séance est levée après la lecture et l'approbation des comptes.

Eugène CHARTIER

LA REVUE MODERNE

La Revue Moderne commence sa troisième année d'une façon splendide : le numéro de novembre nous arrive encore mieux édité et plus intéressant. On veut contenter les lecteurs de plus en plus nombreux. Jamais succès ne semble mieux justifié d'ailleurs, et tous les Canadiens-français sont fiers de cette publication qui porte aux quatre coins du Canada et même à l'étranger leur réputation littéraire.

Dans le sommaire de novembre nous relevons deux articles de la directrice Madeleine : " Ils dor-

ment" et "Ceux qui nous font honneur"; Louis Dantin donne un bout de causerie : "A propos de philosophie"; Maurice Olivier publie la suite et fin de son étude sur "les habitations ouvrières"; Henri Letondal donne "Une Revue Dramatique" et Louise Charpentier une "Revue Artistique"; Paul Morin a une jolie poésie : "L'Incertitude", et Simonne Martineau "Ballade Mauve". Enfin Louis Claude apprécie "Livres et Revues"; Olivar Asselin donne une rectification et quelques autres ajoutent des articles intéressants.

La partie féminine est des plus

Etat Civil

CATHEDRALE

BAPTEMES

Le 11 nov. — J.-Jean-Marie, fils de M. Ouellet et de Thérèse Théberge.

Parrain, R. Théberge, Mar., Antonia Théberge.

Le 13 — Marie Odila-Rita, fille de O. Lemay et de Marie-Louise Petit.

Parrain, Ch. Dion, mar. Maria Petit.

Le 13 — M. — France-Jeanne-d'Arc-Gisèle, fille de Ph. Laval-lée et de L. Vincent.

Parrain, A. Taillon, marraine, A. Lavallée.

Le 16 — Joseph-Armand-René, fils de Ph. Labonté et de L. Desnoyers.

Parrain, Joseph Brousseau, marraine, Léa Desnoyers.

MARIAGES

Entre Napoléon Brunelle et Marie Rose Normand.

SEPULTURES

Le 14 nov. — Ph. Pelletier, dite Sœur Marie St-Alphonse, à l'âge de 81 ans, dans la 63ième année de sa vie religieuse.

Le 16 — Aurore Tanguay, dite Sœur Marie Isidore, âgée de 21 ans, dans sa 3ième année de vie religieuse.

Le 17 — Alexandre Senett décédé à l'Hôpital St-Charles, à l'âge de 75 ans.

Pour tous les goûts

Le mois de novembre permet à tout le monde de s'amuser honnêtement, à bon marché, et tout en faisant du bien, ce qui n'est pas à dédaigner. Nous venons d'avoir deux soirées de cartes au profit de notre bibliothèque paroissiale. Nous aurons bientôt celle de la succursale Bernard des Artisans. Puis les Voyageurs nous invitent à leur partie de plaisir où les amateurs et les gourmets pourront s'en donner à cœur-joie. Les artistes de la Philharmonique consentiront à couvrir les cordes de leur violon avec une tire blonde et veloutée à tous les palais. Vraiment, c'est un luxe d'amusements peu ordinaire. Tout en s'amusant, notre argent reste parmi nous et pour nos œuvres. Ça vaut mieux que de le mettre naïvement dans la bourse des Guy Brothers ou des Sunny South.

HYACINTHE.

Saint-Liboire

(De notre Correspondant.)

Nous sommes heureux de saluer dans la personne de M. Alcide Boissant l'heureux acquéreur de la boulangerie des MM. Berthiaume & Frère. Nous espérons que M. Boissant sera bien accueilli de la population Liboironne qui lui fera bon accueil. Nous lui faisons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

La neige qui est tombée vendredi dans la nuit ainsi que les jours suivants a fait de beaux chemins d'hiver qui nous permettent de jolies promenades puisque la température ne peut être plus idéale pour le moment.

Dimanche dernier a été annoncé au prône de la grand'messe, le mariage de M. H. Dansereau à Mlle Y. St-Onge de St-Dominique.

intéressantes et illustrée de plusieurs vignettes captivantes. Le roman de "Rose Perrin" par Mlle Alice Pujol charmera les lecteurs. La couverture est admirable, reproduisant "Le merci de la France à son poilu", de Sabatier